

**COMTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{ER} AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CHARPENTIER, Maire.

PRESENTS : Mr CHARPENTIER – Mr FENOY – Mme FROIDURE – Mr CANNAT – Mr BOLUDA – Mme LAURENT – Mr RICOME – Mr PELISSIER – Mr FAISANDIER – Mr METHEL – Mr GERONDARAS (arrivé à 19h07) – Mme DE OLIVEIRA – Mme MOUSSU – Mme PELLET-LAPORTE – Mme MUSEMAQUE – Mr GALIANO – Mr TINEL – Mme RIBLER – Mr PERES – Mme RAYNAL – Mr SULTAN

REPRÉSENTÉS :

Mr VALENZA est représenté par Mr CHARPENTIER

Mme ZARAGOZA est représentée par Mr TINEL

Mme ARPIN-ROUX est représentée par Mme PELLET-LAPORTE

ABSENTS EXCUSÉS : Mme TISSINIER – Mme CHEVALIER – Mme NASTORG-PECHENART

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr CANNAT

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la présente séance.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 18 FÉVRIER 2019

2 - MOYENS GENERAUX ET FINANCES

- 2-1) Fixation du taux des taxes directes locales pour l'année 2019 (Rapporteur : Mr Charpentier)
- 2-2) Vote des subventions 2019 aux associations locales (Rapporteur : Mr Cannat)
- 2-3) Convention fixant les modalités d'attribution d'une subvention de 26 000 € à la crèche associative les Bisounours (Rapporteur : Mr Charpentier)
- 2-4) Vote des Budgets Primitifs 2019 et informations financières : Commune - Service Eau Potable - Service Assainissement - Service Assainissement Non Collectif (Rapporteurs : Mrs Charpentier et Ricome)
- 2-5) Bilan des marchés publics conclus en 2018 (Rapporteur : Mr Charpentier)
- 2-6) Bilan des acquisitions et cessions 2018 (Rapporteur : Mr Charpentier)
- 2-7) Séjour espace jeunes ALSH ados (du 15 au 19 juillet 2019 au Centre Mer et Soleil – Valras Plage - SERIGNAN) - Autorisation de paiement acompte et signature de la convention (Rapporteur : Mr Charpentier)
- 2-8) Festival de piano « Un Piano sous les Arbres » édition 2019 : Évènement « WINSTON McANUFF & FIXI (BIG BROTHERS) » le 23 août 2019 - Autorisation de versement préalable d'un acompte (Rapporteur : Mr Fenoy)

3 - URBANISME / AMENAGEMENT / PATRIMOINE / CULTURE

- 3-1) Adduction eau potable - demandes de subventions à l'Agence de l'Eau et Département de l'Hérault pour augmenter la capacité du réservoir dans le cadre de la DUP (Forages des Horts) (Rapporteur : Mr CHARPENTIER)
- 3-2) Intégration dans le patrimoine communal des VRD du Domaine des Horts et déclassement dans le domaine public (Rapporteur : Mr FENOY)
- 3-3) Principe d'échanges de parcelles entre la commune et M. et Mme Calceï (Rapporteur : Mr FENOY)
- 3-4) Principe de déclassement RN 113 - Reprise de la domanialité de la RN 113 (Rapporteur : Mr FENOY)
- 3-5) Demandes de subventions : valorisation et préservation du patrimoine communal (Rapporteurs : Mme Pellet-Laporte et Mr Fenoy)

4 - INTERCOMMUNALITE

- 4-1) Avenants n°6 aux conventions ascendante et descendante signées entre la commune et la CCPL (Rapporteur : Mr. Charpentier)

5 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT
(Rapporteur : Mr CHARPENTIER)

6 - QUESTIONS DIVERSES

Ordre du jour adopté à l'unanimité.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 18 FÉVRIER 2019

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote de l'assemblée.

Monsieur Tinel indique qu'à la page 32 du procès-verbal de la séance du 18 février 2019, les remarques formulées par monsieur Sultan concernant l'isolation thermique de la future bibliothèque ne sont pas mentionnées dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire répond que le procès-verbal sera complété.

Adopté à l'unanimité.

2 - MOYENS GENERAUX ET FINANCES

2-1) Fixation du taux des taxes directes locales pour l'année 2019

Rapporteur : Mr Charpentier

Monsieur Jean CHARPENTIER propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 à hauteur de ceux de 2018 à savoir,

• Taxe d'habitation	:	14,13 %
• Taxe foncière (bâti)	:	18,54 %
• Taxe foncière (non bâti)	:	100,97 %

Le produit fiscal prévisionnel attendu est de 1 800 334 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver les taux.

Monsieur Ricome rappelle qu'un taux mécanique imposé par l'État vient s'ajouter au taux communal sur les avis d'imposition.

Monsieur Tinel demande pour quelle raison la commune ne baisse les taux d'imposition comme l'a fait la commune d'Entre-Vignes.

Monsieur le Maire lui répond qu'il adopte la même attitude que le Front National.

Monsieur Tinel répond que monsieur Bergeon serait content d'entendre ces propos et ajoute que la commune d'Entre-Vignes, qui n'est pas Front National, a tout de même baissé les taux d'imposition.

Monsieur le Maire explique que lors du dernier conseil communautaire, les communes qui ont demandées la baisse des taux d'imposition sont des communes faisant partie du Front National.

Adopté à la majorité.

6 contres (mesdames Raynal, Ribler, Zaragoza et messieurs Tinel, Peres, Sultan).

2-2) Vote des subventions 2019 aux associations locales

Rapporteur : Mr Cannat

Monsieur Cannat propose, dans le cadre du budget primitif 2019, d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de commune par le renforcement des liens sociaux, de l'animation et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Le calcul du montant de ces subventions résulte d'un examen attentif des demandes déposées par les associations.

Les subventions communales qu'il propose d'attribuer sont présentées dans le tableau, ci-dessous :

**COMMUNE DE LUNEL VIEL - ANNEE 2019
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, CCAS ET CAF**

NOM DE L'ASSOCIATION	BP 2019 Subvention
A.J.T.L.V. (Amicale des Joueurs de Tarot de Lunel Viel)	160,00 €
Art et Souhaits	160,00 €
A.P.A (amicale des pêcheurs amateurs)	160,00 €
ASS. ANCIENS COMBATTANTS	600,00 €
ASS. LUNEL-VIELLOISE SPORTIVE (BOXE)	600,00 €
ASS. SPORTIVE COLLEGE DE LANSARGUES	100,00 €
BASKET BALL LUNEL-VIEL	1 000,00 €
CAVALIERS DU DARDAILLON	160,00 €
CBAD LUNEL VIEL (Badminton)	450,00 €
CLUB FEMME ECHO	160,00 €
NOUVEAU CLUB TAURIN REUNI	4 300,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE J.F	6 880,00 €
COUP DE POUCE	13 000,00 €
GROUPE ARCHEOLOGIE	150,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200,00 €
JET RIDE ASSOCIATION	600,00 €
JUDO CLUB KUMIKATA	1 800,00 €
LA BELLO MIREIO	200,00 €
L'ATELIER D'ALEXANDRE	160,00 €
L'ATELIER CERULEUM	160,00 €
LA BOULE LUNEL-VIEILLOISE	1 850,00 €
LA CLE DE SOL	350,00 €
LA MAISON DE KADINE	700,00 €
LE RANDONNEUR LUNEL VIELLOIS	160,00 €
LES BISOUNOURS	26 000,00 €
LES PEINTRES DU LOISIRS	160,00 €
LES TITOUNETS	200,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
PROTECTION ANIMALE LUNEL	100,00 €
SECTION LOCALE FNATH	160,00 €
SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT	600,00 €
SOLEIL LEVANT	100,00 €
TENNIS CLUB DE LUNEL-VIEL	2 300,00 €
CLUB DE L'AMITIE	600,00 €
USLV OMNI SPORT	16 200,00 €
VOLLEY L2VB	150,00 €
TEMPS DANSE	250,00 €
LES PETITS GALOPINS	160,00 €
SEVE QI GONG	160,00 €
LES ECURIES DE LA VEGA	160,00 €
DANSE DANS TOUS LES SENS	200,00 €
ETRE EN HARMONIE	100,00 €
APEEM MATERNELLE	725,00 €
CREADINE	100,00 €
BLANCHES EBENE	160,00 €
provision enveloppe (subvention exceptionnelle)	1 061,00 €
ALP	200,00 €
AMHDCS	4 750,00 €
TOTAL	88 706,00 €

CCAS	BP2019
CCAS	25 000,00 €
MONTANT TOTAL	25 000,00 €

CAF	BP2019
FSL (fond solidarité logement)	160,00 €
MONTANT TOTAL	160,00 €

Monsieur Cannat demande au Conseil Municipal de délibérer.

Monsieur Tinel indique qu'il y a quelques mois, le club de tennis de la commune se nommait « USLV Tennis Club » et à ce jour il est nommé « Tennis Club Lunel-Viel ».

Monsieur Cannat répond que les statuts de l'association seront vérifiés.

Monsieur Tinel ne prend pas part au vote de par sa qualité de président du club de football USLV.

Adopté à l'unanimité.

2-3) Convention fixant les modalités d'attribution d'une subvention de 26 000 € à la crèche associative les Bisounours

Rapporteur : Mr Charpentier

Monsieur Jean CHARPENTIER rappelle au conseil Municipal qu'il est attribué chaque année une subvention de fonctionnement à la « Crèche associative les Bisounours » afin de permettre à l'association de préserver l'équilibre financier des comptes de la structure Etablissement Accueil Jeunes Enfants (EAJE) dont elle a la charge.

Dans le cadre du budget prévisionnel 2019, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association « Crèche associative les Bisounours » d'un montant de 26 000 €.

Dans ce contexte, il précise que dès lors que la subvention versée à une association est supérieure à 23 000 euros, la conclusion d'une convention, entre la commune attributive et l'association bénéficiaire, est obligatoire (décret n°2001-495 du 6 juin 2001).

Celle-ci définit :

- L'objet de la subvention
- Le montant et les modalités d'utilisation de la subvention attribuée
- Les obligations à la charge de l'association
- La durée de la convention et son renouvellement éventuel.

Il donne lecture du projet de convention à conclure entre la commune et l'association « crèche associative les Bisounours »

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'attribution de la subvention versée à l'association « Crèche associative les Bisounours » d'un montant de 26 000 €.

Madame Moussu ne prend part au vote de par ses fonctions à la crèche les Bisounours.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Géronardas à 19 h 07.

2-4) Vote des Budgets Primitifs 2019 et informations financières : Commune - Service Eau Potable - Service Assainissement - Service Assainissement Non Collectif

BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteurs : messieurs CHARPENTIER et RICOME

En préambule de la proposition budgétaire 2019, présentation de quelques éléments chiffrés de l'activité des services municipaux sur 2018 (comparatif avec données 2017) :

• **Au niveau du secrétariat général et de la DRH**

2018

- 5 réunions publiques et manifestations
- 7 conseils municipaux (3 commissions)
- 112 délibérations
- 62 décisions
- 162 arrêtés municipaux réglementaires
- 68 arrêtés individuels du personnel
- 8 576 courriers reçus (385 courriers envoyés)
- 2 conseils d'administration du CCAS
- 8 délibérations CCAS
- 2 comités techniques 1 CHSCT
- 1204 heures de formation agents

2017

- 6 réunions publiques et manifestations
- 5 conseils municipaux (10 commissions)
- 122 délibérations
- 30 décisions
- 156 arrêtés municipaux réglementaires
- 113 arrêtés individuels du personnel
- 8 305 courriers reçus (700 courriers envoyés)
- 3 conseils d'administration du CCAS
- 8 délibérations CCAS
- 2 comités techniques 2 CHSCT
- 1528 heures de formation agents

• **Au niveau des finances et marchés publics**

2018

- 1 budget principal - 1 budget autonome CCAS et 3 budgets annexes ;
- 2 107 mandats de dépenses ;
- 581 titres de recettes ;
- 39 Marchés publics conclus sur l'année ;
- 2 groupements de commande (achat mutualisé avec la CCPL)
- 2 groupements de commande (achat mutualisé avec Hérault Energies)
- 2 Délégations de services publics : eau et assainissement

2017

- 1 budget principal - 1 budget autonome CCAS et 3 budgets annexes
- 2 112 mandats de dépenses ;
- 642 titres de recettes ;
- 3 Marchés publics conclus sur l'année
- 2 groupements de commande (achat mutualisé avec la CCPL)
- 2 Délégations de services publics : eau et assainissement

• **Au niveau de la communication et des actions évènementielles**

2018

- 4 LVmag et 1 hors-série ;
- Tirage du Lvmag à 2000 exemplaires (soit 10 000 sur l'année 2018 inclus hors-série)
- 10 078 visiteurs sur le site (36 602 pages vues) - 817 abonnés Facebook
- 31 événements culturels et festifs organisés avec l'aide de 50 bénévoles (30 600 flyers et 2 660 affiches édités - 10 500 spectateurs cumulés sur les événements)
- 48 associations

2017

- 4 LVmag et 1 hors-série ;
- Tirage du Lvmag à 2000 exemplaires (soit 10000 sur l'année 2017 inclus hors-série)
- 9 106 visiteurs sur le site (39 409 pages vues)- 309 abonnés Facebook
- 24 événements culturels et festifs organisés avec l'aide de 50 bénévoles (26600 flyers et 2600 affiches édités- 9970 spectateurs cumulés sur les événements)
- 47 associations

- **Au niveau du service accueil et service à la population**

Demandes Actes traités	Année 2018	Année 2017	Année 2016
Carte grise	0 <i>(Fin des demandes novembre 2017)</i>	246	315
Permis de conduire	0 <i>(Fin des demandes novembre 2017)</i>	29	43
Carte Nationale d'Identité	0 <i>(Fin des demandes mars 2017)</i>	41	260
Recensement militaire	51	57	37
Livret de famille	67	29	29
Demandes de copies d'actes d'Etat-Civil	650	572	491
Location de salles aux particuliers	19	26	
Mise à disposition de salles aux associations	119	19	

Demandes	Année 2018	Année 2017	Année 2016
Carte déchetterie	51	163	104
Enlèvement Encombrants	60	72	137
Enlèvement Déchets verts	170	134	156
Concessions	8		

(30 ans/perpétuelle/colombarium)			
Inhumations	31		
Inscriptions Elections	143		
Radiations Elections	49		

Pour 2017, en matière d'état civil, il y a eu 58 naissances, 17 mariages, 5 baptêmes et 28 décès.

Pour 2018, en matière d'état civil, il y a eu 50 naissances, 17 mariages, 10 baptêmes et 48 décès.

9 PACS ont été enregistrés depuis le transfert aux mairies en novembre 2017.

20 PACS ont été enregistrés en 2018.

Au niveau de la distribution sur la commune : il y a eu 3 576 courriers divers distribués (arrêtés, convocations, invitations...).

- **Au niveau du service urbanisme**

Nature des Demandes	2018	2017	2016
Demande de permis de construire	47	62	88
Demande de permis de construire modificatifs	27	12	6
Demande de permis d'aménager	2	1	1
Demande de permis d'aménager modificatifs	1	3	2
Demande de certificat d'urbanisme	134	149	120
Demande de déclaration de travaux	68	49	30
Déclaration intention aliéner	116	78	

- **Au niveau du service scolaire et périscolaire**

2018

- **36 016 repas** ont été servis
- Au moins **2 produits** de l'agriculture biologique par repas complété par le pain bio ;
- **81 611 heures** enfants accueillis en périscolaire ALP
- **6 022 heures** enfants accueillis au club ados (séjour inclus)

2017

- **37 287 repas** ont été servis
- Au moins **2 produits de l'agriculture biologique** par repas complété par le pain bio ;
- **34 ateliers différents** ont été proposés en TAP sur l'année
- **92 902 heures** enfants accueillis en périscolaire ALP (*dont 21 679 heures enfants en TAP*)
- **0 €** : le coût des TAP pour les parents d'élèves
- **7589 heures** enfants accueillis au club ados

<i>Données élèves scolarisés</i>	<i>Rentrée 2018</i>	<i>Rentrée 2017</i>
Effectif maternelle	192	174
Effectif élémentaire	275	279

- **Au niveau des services techniques et police municipale**

2018

- **89 199.59 € euros** de travaux en régie réalisés sur voiries et dans les bâtiments
- **1 296 heures** de tournée de la balayeuse
- **230 enlèvements** encombrants et déchets verts (personnes inscrites sur conditions)
- **8 TIG (705 heures d'intervention)**
- **79 Procès-Verbaux**
- **12 mises en fourrières**
- **5 interventions infractions d'urbanismes**
- **12 dépôts de plaintes et mains courantes**
- **30 jours** (soit 700 heures) **d'interventions sécurité sur évènements**

2017

- **89 518 euros** de travaux en régie réalisés sur voiries et dans les bâtiments
- **1430 heures** de tournée de la balayeuse
- **206 enlèvements** encombrants et déchets verts (personnes inscrites sur conditions)
- **9 TIG (1100 heures d'intervention)**

- **Au niveau de la bibliothèque municipale**

2018

- **104 adhérents** à la bibliothèque
- **0 €** : coût de l'adhésion
- **924 livres** prêtés par le bibliobus du département

2017

- **84 adhérents** à la bibliothèque dont 49 lecteurs actifs
- **0 €** : coût de l'adhésion
- **1307 livres** prêtés par le bibliobus du département

- **Au niveau des services social et environnement**

2018

- **3 989 repas** apportés dans le cadre de portage de repas à domicile ;
- **280 participants** au repas des aînés
- **57 enfants** conviés au goûter de Noël du CCAS ;

Focus sur l'aide alimentaire en 2018 :

- 6 bénévoles ;
- 161 bénéficiaires de l'aide alimentaire (moyenne annuelle) ;
- 64 foyers concernés (moyenne annuelle) ;
- 21 jours de distribution

JARDINS PARTAGES

- **28** locataires aux jardins partagés
- **4** animations/événements organisés aux jardins partagés
 - cueillette des courges,
 - concours balcons, fenêtres, terrasses fleuris,
 - En quête de vert,
 - un jardin, un artiste
- **12 distributions** de légumes à la banque alimentaire (en été)

2017

- **2 489 repas** apportés dans le cadre de portage de repas à domicile ;
- **235 participants** au repas des aînés
- **60 enfants** conviés au goûter de Noël du CCAS ;

Focus sur l'aide alimentaire en 2017 :

- 5 bénévoles ;
- 165 bénéficiaires de l'aide alimentaire ;
- 64 foyers concernés ;
- 22 jours de distribution

JARDINS PARTAGES

- **28** locataires aux jardins partagés
- **5** animations/événements organisés aux jardins partagés
- **12 distributions** de légumes à la banque alimentaire

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des Budgets Communaux Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'ART.107 de la loi NOTRe.

Le budget 2019 se définit par un maintien des taux de la fiscalité identique à ceux des 9 années précédentes et ce, comme il avait été vu lors du DOB de février dernier. La volonté politique est de proposer des opérations d'investissement en rationalisant les charges de fonctionnement.

Ce budget primitif 2019 est également marqué par la reprise des résultats de l'année 2018 (le compte administratif ayant été précédemment voté) et le report des restes à réaliser (section d'investissement) de l'exercice écoulé.

Le budget 2019 s'équilibre donc de la façon suivante :

- **4 403 627, 05 €** pour la section de fonctionnement
- **2 629 037, 70 €** pour la section d'investissement

Ce qui porte en cumulé le budget à 7 032 664, 75 €.

1 – LES RATIOS FINANCIERS

	Commune	Moyennes nationales de la strate (Source Trésor Public, 2018)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	960,87	907
Produit des impositions directes/population	463,32	493
Recettes réelles de fonctionnement/population	1027,73	1091
Dépenses d'équipement brut/population	200,3	259
Encours de dette/population	651,58	857
DGF/population	78,92	163

Dépenses réelles de fonctionnement : Ce ratio exprime les dépenses réelles de fonctionnement. La commune maîtrise ses dépenses de fonctionnement. Ces dernières années des investissements ont été réalisés dans les économies d'énergie (remplacement systématique en LED de l'éclairage public). Au quotidien, les réflexions, les méthodes de travail aboutissent à un résultat optimisé des dépenses de fonctionnement pour ne pas pénaliser la qualité du service public rendu, l'investissement ou les taux d'imposition.

Produits des impositions directes : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable. La commune maintient sa volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition, malgré des bases prévisionnelles moins importantes que les communes de la même strate. L'année 2019 est marquée par la poursuite d'un système de dégrèvement progressif de la taxe d'habitation de 2018 à 2020, avec un seuil d'éligibilité en fonction du revenu fiscal de référence.

Recettes réelles de fonctionnement : Ressources dont dispose la commune. Ce ratio est à comparer avec le ratio des dépenses réelles de fonctionnement. La commune dispose de moins de ressources que la moyenne nationale. Le choix de développer ses ressources propres a été entrepris par la commune.

Dépenses d'équipement brut : La commune a la volonté de continuer à investir pour l'avenir. Les grands axes sont les suivants : l'éducation (préélémentaire et élémentaire), le patrimoine, le cadre de vie, la circulation douce, aménagements et création de voirie / espace public

Encours de la dette : Inférieur de - 30 % aux communes de la même strate. Cela est indicateur de la santé financière de la collectivité. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une optimisation des ressources permettent à la commune de maintenir sa capacité d'emprunt sans se pénaliser.

DGF : Remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités territoriales (CT) au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales. Ce point astreint les collectivités à encore plus de vertu budgétaire.

2- LA DETTE

2.1 L'annuité de la dette et la capacité de désendettement (ratio de désendettement)

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

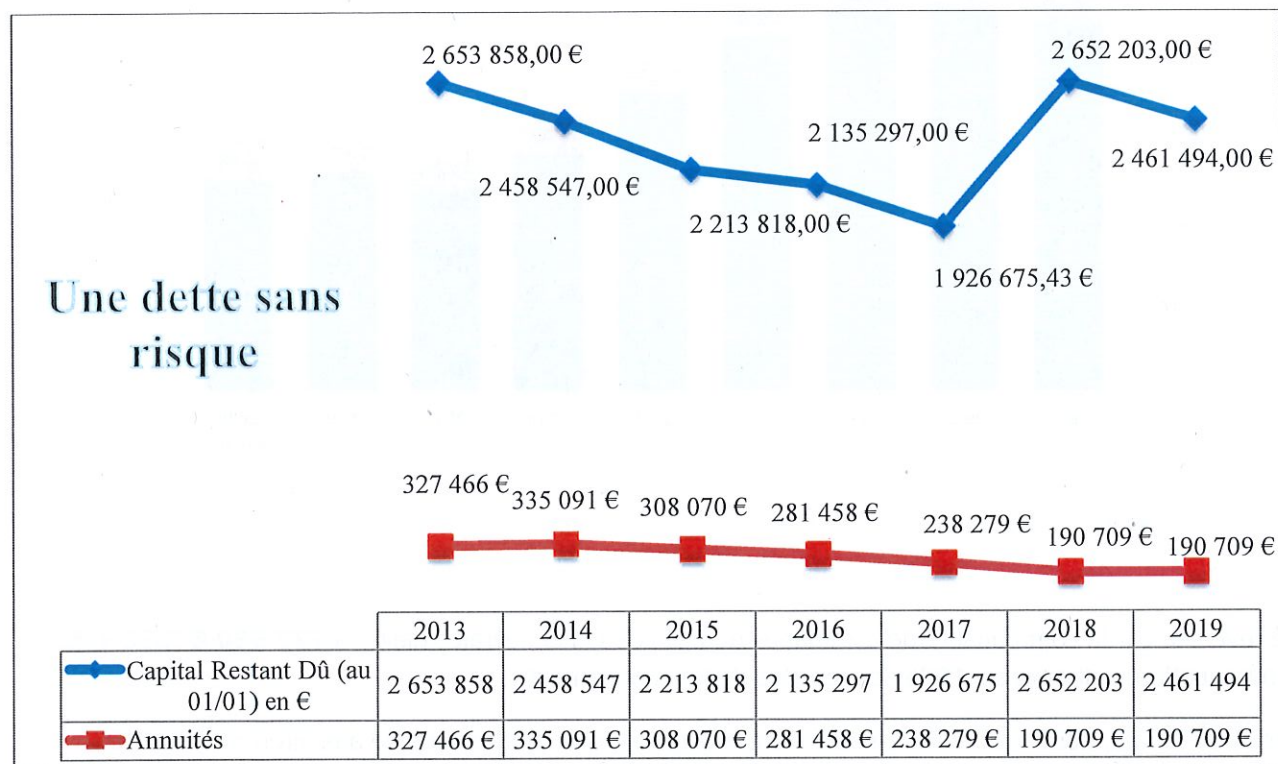
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio de désendettement	7 ans	3 ans	7 ans	5 ans	4,3 ans	7 ans	4,8 ans

Dans l'hypothèse où la commune consacre tout son autofinancement au remboursement de la dette, celle-ci serait éteinte en moins de 4,8 ans. Ce ratio est satisfaisant et acceptable. Le démarrage de l'échéancier de remboursement en 2018 ainsi qu'un taux faible de 1.40% n'impacte pas l'annuité de la dette qui se maintient en dessous des années

précédentes notamment par rapport à l'annuité 2017 (-19%). Le remboursement de la dette par an se stabilise et impacte peu le budget communal.

2.2 La typologie des emprunts

La commune n'a contracté que des structures d'emprunts simples et aucun emprunt toxique. Ils répondent tous à la norme Gissler 1A. La collectivité détient à ce jour 4 produits financiers pour un encours de 2 461 494 € au 1^{er} janvier 2019.



3 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La **synthèse de la section de fonctionnement** se présente de la façon suivante :

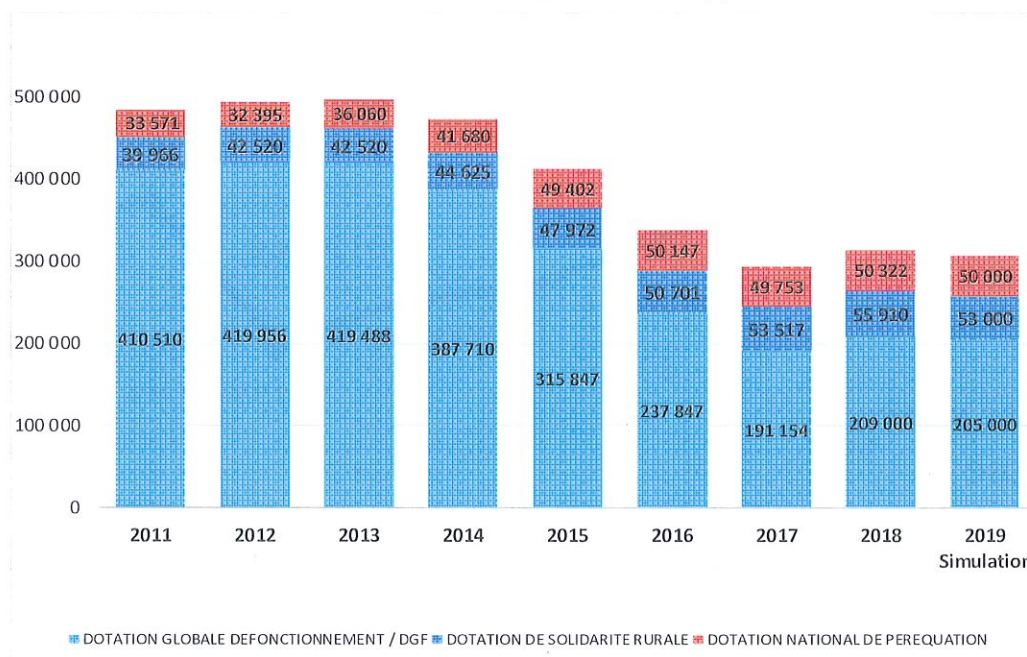
Chapitre	BP 2018	BP 2018 (BP +DM)	CA 2018	BP2019
Dépenses de fonctionnement				
Cha = 011 Charges à caractère général	1 295 370,00 €	1 323 495,00 €	1 190 076,87 €	1 306 952,28 €
Cha = 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 909 224,00 €	1 940 224,00 €	1 907 831,04 €	2 010 800,00 €
Cha = 014 Atténuations de produits	2 000,00 €	2 000,00 €	981,00 €	4 500,00 €
Cha = 023 Virement à la section d'investissement	344 191,96 €	362 191,96 €	0,00 €	480 838,77 €
Cha = 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00 €	298 300,00 €	301 957,73 €	185 000,00 €
Cha = 65 Autres charges de gestion courante	313 411,00 €	314 361,00 €	313 561,56 €	335 136,00 €
Cha = 66 Charges financières	75 000,00 €	75 000,00 €	62 601,95 €	75 000,00 €
Cha = 67 Charges exceptionnelles	3 400,00 €	4 400,00 €	783,90 €	5 400,00 €
Recettes de fonctionnement				
Cha = 002 Résultat d'exploitation reporté	231 076,96 €	231 076,96 €	0,00 €	300 744,05 €
Cha = 013 Atténuations de charges	75 000,00 €	92 825,00 €	105 506,40 €	116 230,00 €
Cha = 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00 €	90 000,00 €	86 199,59 €	105 000,00 €
Cha = 70 Ventes de produits fabriqués,	372 900,00 €	416 900,00 €	403 149,00 €	424 543,00 €
Cha = 73 Impôts et taxes	2 796 000,00 €	2 804 500,00 €	2 845 903,16 €	2 895 314,00 €
Cha = 74 Dotations et participations	480 200,00 €	488 700,00 €	534 178,13 €	500 226,00 €
Cha = 75 Autres produits de gestion courante	37 760,00 €	37 760,00 €	38 324,55 €	40 460,00 €
Cha = 76 Produits financiers	10,00 €	10,00 €	8,75 €	10,00 €
Cha = 77 Produits exceptionnels	29 650,00 €	163 640,00 €	162 610,51 €	21 100,00 €

→ **En terme de recettes**, les deux principaux postes sont « impôts et taxes » et « dotations et participations », les autres recettes sont constituées pour l'essentiel par les produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2019 à **4 403 627,05€** et se décomposent de la façon suivante :

-Les impôts et taxes issus de la fiscalité directe des ménages (compte 73111) sont estimés à **1 800 334,00€** **soit 40.8 %** des recettes de fonctionnement.

- La dotation forfaitaire de base versée par l'Etat s'élève à **205 000€** (contre **419 488 € en 2013**, sous réserve de notification DGF). Le mécanisme connu lors de la dernière mandature est supprimé en 2018.



- La fiscalité reversée par la communauté de communes du Pays de Lunel devrait s'élever à **770 580 €** (DSC + AC + fonds de péréquation) soit environ **19%** des recettes de fonctionnement.

-Les produits des services, domaines et ventes devraient enregistrer une recette estimée à environ **424 543 €** ;

Ce chapitre comprend notamment :

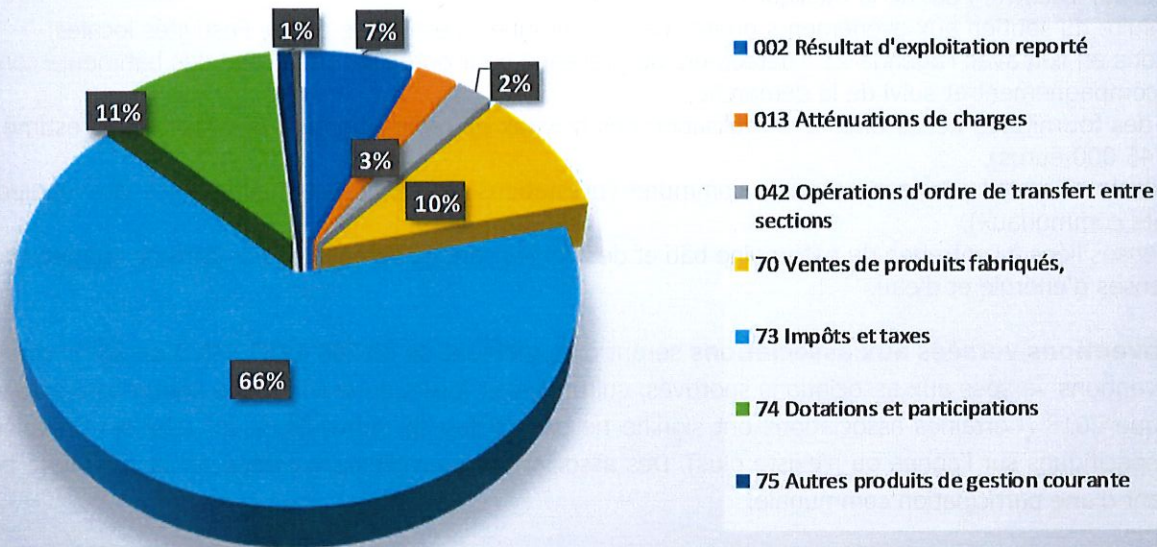
- le transfert de charges du personnel (sur les budgets annexes), et permettra une recette de 90 000 €, auquel s'ajoutera également en recettes la mise à disposition du personnel communal à la CCPL (dans le cadre de l'ALSH) pour à minima 102 243 € en 2019 (contre 31 000 € prévu au BP en 2018).

- Les recettes émanant des ressources des domaines tels que la redevance d'occupation du domaine, régie municipales, restauration scolaire, concession cimetière et la location de salles (227 800€).

-Les recettes en atténuation de charges connaîtront en 2019 (116 200 €) une augmentation par rapport à 2018 (92 825 €) liée à mise en place des contrats parcours emploi compétences.

-Les travaux en régie sont prévus à hauteur de 90 000 euros compte tenu des chantiers programmés sur l'année.

Répartition des recettes de fonctionnement



→ En terme de dépenses, les dépenses « réelles » de fonctionnement du Budget primitif 2019 s'élèvent à **3 922 788,28 € hors virement à la section d'investissement**.

Le poste **charges de personnel** représente 45.69% des dépenses de fonctionnement.
Ce poste prend en compte :

- l'augmentation mécanique du GVT (glissement, vieillissement, technicité)
- les avancements de carrière des agents (avancements grades, échelons)
- la transformation des contractuels qui ont obtenu une titularisation
- l'augmentation du volume horaire de plusieurs agents
- la création du service espaces verts (1 responsable / 2 agents) qui impactent la masse salariale
- la budgétisation du recrutement d'un technicien
- le maintien du poste de coordinatrice ALP et la mise en place du poste de coordination petite enfance avec la CCPL
- le maintien des postes de saisonniers (5)

En contrepartie, des départs à la retraite ont été déduits ou proratisés sur l'année.

Il est également maintenu dans le cadre du budget global ressources humaines (au chapitre 65) un plan de formation pour les contrats aidés et les titulaires favorisant la spécialisation technique des agents publics en poste (formation CACES, Armement, conduite d'engins, BAFA/BAFD, surveillant de baignade et premiers secours...). Ces formations interviennent en complément des formations mises en place en intra avec le CNFPT et la CCPL sur des thématiques métiers.

-Les **charges à caractère général** représentent 1 306 952,28 € (contre 1 323 495 € prévu au BP cumulé 2018, soit -1,27 %). Ces charges représentent environ 29.7% des dépenses de fonctionnement.

Ce poste porte notamment sur :

- Le maintien du soutien de la commune aux activités scolaires ; aux spectacles offerts aux scolaires, achats de fournitures et livres...),
- Le contrat de prestations de services relatif à la restauration scolaire élémentaire et pré élémentaire,
- Les budgets pédagogiques liés à toutes les activités périscolaires (ALP) et extrascolaires,

- Le maintien et le développement d'une saison culturelle avec pérennisation des manifestations culturelles et création d'événements nouveaux : Maintien d'un guide détaillant toute la programmation de l'année, Saison Culturelle (UNDER 20, Carnaval, Théâtre, Fête de la musique),
- la poursuite du soutien aux événements phares de la commune : Festival de piano, Festivités locales,
- les actions en lien avec l'agenda 21 : détecteurs de présence pour optimiser l'éclairage des bâtiments communaux, LED, accompagnement et suivi de la démarche,
- l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux en régie (montant des fournitures estimé à un peu plus de 45 000 euros),
- les contrats avec les prestataires de la commune (prestations de service et maintenance des équipements et bâtiments communaux),

Les dépenses liées à l'entretien du patrimoine bâti et des voiries sont également incluses dans ce budget, tout comme les dépenses d'énergie et d'eau.

-Les **subventions versées aux associations** seront d'un montant de 88 706 € (81 845 € en 2018, soit +7,73%). Les subventions versées aux associations sportives, culturelles et loisirs de la commune sont maintenues au même niveau que 2018 (Certaines associations ont signifié ne pas vouloir de subventions car elles ne prévoient pas de projets spécifiques sur l'année ou n'existe plus). Des associations nouvellement créées sur la commune bénéficient également d'une participation communale.

L'aide à la coopérative scolaire s'élève à 6 880 € compte tenu d'un de voyage en classe de neige de l'école Gustave Courbet en 2019. Une remise de dictionnaire pour les élèves de CM2 est prévue en fin d'année. Pour 2019, la cotisation relative à la convention de partenariat avec l'association de Montpellier Hérault pour le dépistage du cancer du sein sera versée sous forme de subvention, tout comme en 2018. (Soit 4 750 €)

-La subvention versée au CCAS est prévue en deux parties l'une à hauteur de 17 000 euros pour répondre aux besoins du budget CCAS l'autre à 8 000 € (liées à l'aide aux activités sportives et culturelles). En effet, Le CCAS pilotera avec la Direction enfance jeunesse dans le cadre d'un partenariat de la commune avec la Caisse des allocations familiales de l'Hérault, un projet sport et musique.

-Les **charges financières et plus particulièrement les intérêts d'emprunts** se stabilisent en 2019 par rapport à 2018 résultant d'une structure d'emprunt à taux fixe.

4 – Section investissement

-Le **programme d'investissement 2019** repose principalement sur **l'autofinancement de la commune ses ressources propres (FCTVA, TA, capitalisation de l'excédent de fonctionnement reporté, l'encaissement de PUP et les subventions octroyées par les différents organismes publics).**

Les investissements prévus dans le programme 2019 s'élèvent à 2 629 037.70€, se définissant par les opérations nouvelles (964 242.55 €) et les restes à réaliser 2018 (1 664 795.15 €) des opérations déjà engagées.

→ Les **dépenses d'investissement** portent principalement sur les projets suivants, (DOB du 18 février 2019) :

→ Les chantiers et opérations prévues en 2019

- Aménagement parc Caroline Unhger
- Réception extension école Courbet
- Equipement Bibliothèque
- Voirie et aménagement : réalisation de divers travaux grâce au marché à bons de commande
- Déplacements doux : de la Poste à l'Hôtel de Ville
- Hangar des services techniques (lancement)
- Classe numérique Ecole Gustave Courbet et équipements mobiliers pour les écoles
- Acquisition de véhicules communaux (Police municipale et service espaces verts) + matériels et outillages spécifiques

→ Les travaux et aménagements divers

- Poursuite du programme de remplacement des éclairages énergivores par du Led
- Poursuite du Plan Vert

- Réorganisation du service Espaces Verts : création d'un service municipal
- Circuit Patrimoine et signalisation Boucle Verte
- Entrée en service de la balayeuse
- Etanchéité toiture – 4^{ème} tranche / 5
- Pérennisation de la saison culturelle et des festivités
- Sortie du livre Patrimoine
- Réfection treille Parc de l'Orangerie

→ **Les ressources propres** de la collectivité sont composées :

- de la taxe aménagement (et ancienne TLE) pour un montant estimé de 50 000 €,
- d'un fonds de compensation de la TVA (77 000 €) qui est lié aux investissements réalisés en 2017,
- les subventions des partenaires finançant pour partie les opérations d'aménagements envisagées sont estimées à 1 025 195.20 €. Cette participation financière comprend les soldes des versements PUP des conventions signées avec les aménageurs pour un peu plus de 314 745 €,
- du report excédentaire d'investissement à hauteur de 420 683.73 €,
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé qui s'élève à 330 000 €,
- un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 480 838, 77 €, soit en augmentation de 27%.

5 – Budget annexes

Les services locaux d'assainissement collectif, non collectif et de l'eau sont des budgets annexes, distincts et non financés par le budget principal de la commune.

La section d'exploitation Assainissement collectif

Les dépenses d'exploitation

Elles sont constituées principalement des dépenses d'exploitation qui correspondent aux honoraires versés dans le cadre du suivi du contrat d'affermage, au contrat d'intervention de l'hydro cureuse, au contrat de consultant relatif à l'assistance en matière de réseau d'assainissement et à la mise à disposition du personnel, aux charges financières ainsi qu'aux amortissements du réseau assainissement communal.

Les recettes d'exploitation

Elles sont composées essentiellement par le montant de la surtaxe assainissement reversée par le délégataire dans le cadre du contrat d'affermage, de la prime pour l'épuration **ainsi que de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif)**. Cette dernière n'étant pas une participation d'urbanisme, sa perception n'est pas liée à un permis de construire ou d'aménager mais au raccordement au réseau de collecte des eaux usées.

La section d'investissement Assainissement collectif

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements sont composées essentiellement de travaux de réseau d'assainissement / voirie et pour une faible part du remboursement du capital d'emprunt.

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées de l'autofinancement en provenance de la section d'exploitation de subventions et de la TVA.

La dette

Le stock de dette est constitué d'un emprunt à taux fixe.

La section d'exploitation Eau

Les dépenses d'exploitation

Elles sont constituées principalement des dépenses d'exploitation qui correspondent aux honoraires versés dans le cadre de la mission d'assistance technique DUP, honoraires de mission d'un consultant, redevance prélèvement eau, fonds de solidarité eau et les dotations d'amortissement.

Les recettes d'exploitation

Elles se composent essentiellement du reversement de la redevance d'affermage par la SAUR et de l'affectation de résultats 2018

La section d'investissement Eau

Les dépenses d'investissement

Elles sont composées du remboursement du capital d'emprunt, ainsi que des travaux d'adductions d'eau sur les réseaux communaux les plus anciens.

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées de l'autofinancement en provenance de la section d'exploitation de subventions et de la TVA.

Au niveau des budgets eau et assainissement (budgets annexes), la commune oriente principalement ses actions sur :

- **Le renforcement de l'entretien des réseaux existants pour améliorer la gestion de la ressource en eau et limiter les risques d'inondations**

-La poursuite de la réfection des réseaux dans le cadre de la requalification urbaine (les réseaux sont repris lorsqu'il y a des travaux de voiries et d'aménagements urbains : ex : Rue Jean Moulin) ;

- Poursuite de la mise en conformité des bornes incendie de la commune et mise en œuvre de l'étude pour l'adduction en eau potable liée à l'augmentation du réservoir.

Les opérations d'investissements seront réalisées principalement grâce à l'autofinancement sans hausse d'impôt.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 171 317,37	2 152 315,16	1 691 561,15	327 441,06
RECETTES	4 136 245,16	1 924 882,07	981 905,20	1 229 457,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 371 129,57	3 855 880,50		515 249,07
RECETTES	4 374 129,57	4 295 917,66		78 211,91
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 542 446,94	6 008 195,66	1 691 561,15	842 690,13
TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 510 374,73	6 220 799,73	981 905,20	1 307 669,80

Conclusion

Le budget 2019 s'est construit sur les principes suivants :

- Poursuite de la dynamique d'investissement dans les services et aménagements durables, et ce, malgré les baisses de dotation ;
- Maîtrise de la fiscalité locale : la commune n'augmentera pas pour la **10^{ème} année consécutive** les taux de la fiscalité des ménages pour réaliser les projets envisagés ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Maintien et développement des services : il sera proposé une amélioration continue de la qualité des services publics tout en maintenant **des tarifs qui tiennent compte de la situation des ménages** de la commune (Alp, cantine, billetterie culturel...).

Adopté à la majorité.

6 contres (mesdames Raynal, Ribler, Zaragoza et messieurs Tinel, Peres, Sultan).

BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Rapporteur : monsieur Ricome

Monsieur RICOME, 7^{ème} Adjoint délégué aux finances, présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2019 de la Commune, présenté en commission finances du 25 mars 2019.

Le budget primitif proposé, s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 403 627.05 €	4 403 627.05 €
INVESTISSEMENT	2 629 037.70 €	2 629 037.70 €
CUMUL	7 032 664.75 €	7 032 664.75 €

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Adopté à la majorité.

6 contres (mesdames Raynal, Ribler, Zaragoza et messieurs Tinel, Peres, Sultan).

BUDGET PRIMITIF 2019 - EAU

Rapporteur : monsieur Ricome

Monsieur RICOME, 7^{ème} Adjoint délégué aux finances, présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2019 du service Eau.

Le budget primitif proposé, s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	163 693.82 €	163 693.82 €
INVESTISSEMENT	203 457.83 €	203 457.83 €
CUMUL	367 151.65 €	367 151.65 €

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Adopté à la majorité.

6 contres (mesdames Raynal, Ribler, Zaragoza et messieurs Tinel, Peres, Sultan).

BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : monsieur Ricome

Monsieur RICOME, 7^{ème} Adjoint délégué aux finances de la commune de Lunel-viel, présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2019 du service Assainissement.

Le budget primitif proposé, s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	316 624.43 €	316 624.43 €
INVESTISSEMENT	298 243.10 €	298 243.10 €
CUMUL	614 867.53 €	614 867.53 €

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Adopté à la majorité.

6 contres (mesdames Raynal, Ribler, Zaragoza et messieurs Tinel, Peres, Sultan).

BUDGET PRIMITIF 2019 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : monsieur Ricome

Monsieur RICOME, 7^{ème} Adjoint délégué aux finances de la commune de Lunel-viel, présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2019 du service Assainissement non collectif.

Le budget primitif proposé, s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	3 089.97 €	3 089.97 €
CUMUL	3 089.97 €	3 089.97 €

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Adopté à la majorité.

6 contres (mesdames Raynal, Ribler, Zaragoza et messieurs Tinel, Peres, Sultan).

2-5) Bilan des marchés publics conclus en 2018

Rapporteur : Mr Charpentier

Monsieur le Maire présente le bilan des marchés publics conclus en 2018 :

DESIGNATION DU MARCHÉ	PROCEDURE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	N° DE MARCHÉ
MARCHES DE SERVICE				
MARCHES DE SERVICE DE 15 000,00 € à 207 000,00 EUROS HT				
Etat de service d'un consultant Lot unique	SERVICE	M Pierre Jullien	18 000,00 €	2018PI07

MAITRISE ŒUVRE AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE BATIMENT JULES Ferry architecte	SERVICE	DESPIOCH BEATRICE	16 460,00 €	2018PI08-1
MAITRISE ŒUVRE AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE BATIMENT JULES Ferry Economiste	SERVICE	JMB ECONOMIE CONSTRUCTION	2 250,00 €	2018PI08-2
MAITRISE ŒUVRE AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE BATIMENT JULES Ferry BET Fluides	SERVICE	ALABISO	3 940,00 €	2018PI08-3
MAÎTRISE ŒUVRE AMENAGEMENT : PARC CAROLINE HUNGER. Arboretum, Parcours de santé, Prairie aménagée	SERVICE	NEMIS	17 820,00 €	MOAMPAYSAGER
Acquisition balayeuse	SERVICE	LABO HAKOR	98 754,15 €	2018FO10

MARCHES DE TRAVAUX				
MARCHES DE TRAVAUX DE 15 000,00 € à 5 185 999,00 EUROS HT				
RECONSTRUCTION DES ARENES DE LUNEL-VIEL Lot 1 Gros œuvre	TRAVAUX	SAVIN CONSTRUCUTION	105 075,00 €	2018TR01-1
RECONSTRUCTION DES ARENES DE LUNEL-VIEL Lot 2 Charpente métallique	TRAVAUX	SARL SANTABARBARA	53 000,00 €	2018TR01-2
RECONSTRUCTION DES ARENES DE LUNEL-VIEL Lot 3 Serrurerie	TRAVAUX	SARL SANTABARBARA	62 900,00 €	2018TR01-3
RECONSTRUCTION DES ARENES DE LUNEL-VIEL Lot 4 Electricité	TRAVAUX	REEL MEDITERRANEE	36 397,19 €	2018TR01-4
RECONSTRUCTION DES ARENES DE LUNEL-VIEL Lot 5 Plomberie Sanitaire	TRAVAUX	ENERSOL	7 795,00 €	2018TR01-5
RECONSTRUCTION DES ARENES DE LUNEL-VIEL Lot 6 Sonorisation	TRAVAUX	TEC ELEC SUD	6 724,20 €	2018TR01-6
RECONSTRUCTION DES ARENES DE LUNEL-VIEL Lot 7 Revêtement de sol	TRAVAUX	DAUMAS FABIEN	5 459,00 €	2018TR01-7
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, ABORDS DES STADES, RUES ET ESPACES PUBLICS, GIRATOIRE ET ABORDS DE LA RN113, DEBROUSSAILLAGE D'ESPACES SPECIFIQUES ET PETITS TRAVAUX DIVERS DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL	TRAVAUX	UPEE7	51 140,40 €	2018TR02

PROJET DE SUPPRESSION DES AFFAISSEMENTS DE LA CHAUSSEE DE LA RN113 (Rue de la République) SUITE AUX MALFACONS CONSTATEES A L'OCCASION DE LA 1 ^o TRANCHE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE CETTE ROUTE DANS LA TRAVERSEE DE LUNEL-VIEL	TRAVAUX	EMF Entreprises	307 109,00 €	2018TR03
Projet d'aménagement de la Piste et de raccordement du toril, des sanitaires des arènes et du boudodrome sur le réseau public d'assainissement collectif	TRAVAUX	EMF Entreprises	60 822,55 €	2018TR04
Projet d'aménagement déplacements doux 4ème tranche (Chemin du Verdier - rue du Château d'Eau) Lot 1 : terrassements, voirie, maçonnerie, revêtement de sols, mobilier urbain, signalétique, plantations	TRAVAUX	EMF Entreprises	254 617,50 €	2018TR05-1
Projet d'aménagement déplacements doux 4ème tranche (Chemin du Verdier - rue du Château d'Eau) Lot 2 : réseaux secs	TRAVAUX	ENGIE-INEO	47 934,80 €	2018TR05-2
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 1 TERRASSEMENT / GROS ŒUVRE	TRAVAUX	BAOBAT	117 191,30 €	2018TR06-1
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 2 CHARPENTE BOIS ISOLATION ZINGUERIE VETURE BOIS	TRAVAUX	ENVIRONNEMENT BOIS	149 004,55 €	2018TR06-2
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 3 FACADES	TRAVAUX	ROUILLON	53 797,00 €	2018TR06-3
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 5 CLOISONS/DOUBLAGES/FAUX-PLAFONDS	TRAVAUX	CUARTERO SAS	25 136,5	2018TR06-5
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 6 MENUISERIES EXTERIEURES	TRAVAUX	HEXAGONE SUD	34 000,00 €	2018TR06-6

EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 7 MENUISERIES INTERIEURES	TRAVAUX	ALVAREZ	14 541,23 €	2018TR06-7
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 8 PEINTURES	TRAVAUX	JZ BAT	5 850,00 €	2018TR06-8
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 9 ESPACE VERTS	TRAVAUX	E.V.M.	13 888,60 €	2018TR06-9
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 10 ELECTRICITE	TRAVAUX	Engie Ineo	54 924,00 €	2018TR06-10
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 11 PLOMBERIE CVC	TRAVAUX	DM ENERGIES	32 000,00 €	2018TR06-11
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 12 CHAPES CARRELAGE ISOLATION	TRAVAUX	Daumas carrelage	28 612,00 €	2018TR06-12
EXTENSION DE L'ECOLE : ELEMENTAIRE GUSTAVE COURBET Lot 13 VRD-TERRASSEMENTS	TRAVAUX	EMF	100 850,00 €	2018TR06-13
Aménagement Bibliothèque Bâtiment Jules Ferry : Lot 1 DÉMOLITION GROS ŒUVRE SERRURERIE	TRAVAUX	SAVIN CONSTRUCTION	41 434,50 €	2018TR09-1
Aménagement Bibliothèque Bâtiment Jules Ferry : Lot 2 MENUISERIE BOIS	TRAVAUX	MENUISERIE ALVAREZ	29 266,29 €	2018TR09-2
Aménagement Bibliothèque Bâtiment Jules Ferry : Lot 3 PLATRERIE ET FAUX PLAFOND	TRAVAUX	EIRL TFP	14 830,89 €	2018TR09-3
Aménagement Bibliothèque Bâtiment Jules Ferry : Lot 4 SOL SOUPLES FAIENCES PEINTURE	TRAVAUX	JZ BAT	28 124,80 €	2018TR09-4
Aménagement Bibliothèque Bâtiment Jules Ferry : Lot 5 ELECTRICITE	TRAVAUX	INNOVEL	25 991,00 €	2018TR09-5
Aménagement Bibliothèque Bâtiment Jules Ferry : Lot 6 PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC	TRAVAUX	ADOUCILEAU	21 000,00 €	2018TR09-6
Accord-cadre marché à bons de commande pour travaux divers d'interventions sur voirie et réseaux divers	TRAVAUX	EMF Entreprises	230 687,25 €	2018TR11

RACCORDEMENT D'UN TARIF JAUNE SUR LA SALLE ANTOINE ROUX	TRAVAUX	ALLEZ & CIE	20 209,15 €	2018TR12
OPERATION DEPLACEMENTS DOUX AVENUE DU PARC DE LA POSTE A L'HOTEL DE VILLE	TRAVAUX	COLAS	88 584,80 €	2018TR13
			2 286 122,65 €	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte du bilan des marchés publics conclus en 2018.

Le conseil municipal prend acte du bilan des marchés publics conclus en 2018.

2-6) Bilan des acquisitions et cessions 2018

Rapporteur : Mr Charpentier

Monsieur le Maire présente le bilan des acquisitions et cessions de la commune pour l'année 2018 :

ACQUISITION		
Désignation du Bien	Vendeur	Prix
<i>Parcelles cadastrées</i>		
AH 236+238 163, rue Antoine ROUX (Acq+frais notaire)	M. & Mme COAT	20 697,21 €
B 238 La Font de Montel (Acq+frais notaire)	M. BOSC	11 087,19 €
A 954/955 Tour de Farges (frais notaire)	M. GABARRI	1 256,55 €
AC 215 Terres Primes (frais notaire)	Consorts PIEYRE/LABORIEUX	282,84 €
CESSION		
Désignation du Bien	Acquéreur	Prix
<i>Parcelles cadastrées</i>		
AA 179 576, rue du Roucagnier	STE TEALI	128 300,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte du bilan 2018 des acquisitions et cessions.

Le conseil municipal prend acte du bilan 2018 des acquisitions et cessions de la commune.

2-7) Séjour espace jeunes ALSH ados (du 15 au 19 juillet 2019 au Centre Mer et Soleil – Valras Plage - SERIGNAN) - Autorisation de paiement acompte et signature de la convention

Rapporteur : Mr Charpentier

Monsieur Jean CHARPENTIER informe le Conseil Municipal qu'il est prévu, dans le cadre de la structure de l'ALSH/ADOS « Espace Jeunes de Lunel-Viel », la mise en place d'un camp d'été qui se déroulera du 15 au 19 juillet 2017 (soit 4 nuits, 5 jours).

Le Centre Mer et Soleil propose pour l'espace jeune des hébergements avec couchage en marabout. Le tarif est fixé à 36,00 € la nuitée par personne. L'ensemble des prestations comprend un coût de 2 916 € (18 personnes pour 4 nuits, 5 jours).

Les modalités de paiement se font de la manière suivante :

- Versement d'un acompte de 30%, soit la somme de 1 020, 60 €, sur présentation d'une facture versé par mandat administratif à la signature de la convention ;
Le solde à la facturation à l'issue du séjour.

Les règles de la comptabilité publique ne permettant pas de verser des arrhes avant un service fait, sans l'accord préalable de l'assemblée délibérante, il y a donc lieu de se prononcer sur les conditions générales de réservation.

A titre d'information, le tarif du séjour pour les familles sera modulé en fonction des quotients familiaux de la façon suivante :

- QF inférieur ou égal à 650€ = 170€
- QF entre 651€ et 800€ = 180€
- QF supérieur ou égal à 801€ = 190€

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Monsieur Tinel interroge Monsieur le Maire sur le coût de ce voyage pour la commune.

Monsieur le Maire répond que le séjour est financé en partie par la participation des familles, par la Communauté des Communes au titre du transport et par la commune en ce qui concerne les charges de personnel et les frais de carburant.

Madame Raynal demande le montant de la dépense.

Monsieur le Maire répond que la commune a budgétisé environ 100 € pour les frais de carburant et les frais de péage. Cette dernière prend également à sa charge les dépenses de personnel, qui s'élèvent entre 15 €/h et 19 €/h par agent. Il ajoute que 3 agents participeront au séjour durant 5 jours.

Monsieur Tinel demande si un voyage en Espagne est prévu pour le club ados.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que le procédé est différent car la commune a sollicité un prestataire intermédiaire qui facturera à l'issue du voyage (la commune n'a pas d'acompte à verser). Il ajoute que toutes les informations ont été fournies auprès des familles inscrites à l'Espace Jeunes.

Adopté à l'unanimité.

2-8) Festival de piano « Un Piano sous les Arbres » édition 2019 : Évènement « WINSTON McANUFF & FIXI (BIG BROTHERS) » le 23 août 2019 - Autorisation de versement préalable d'un acompte

Rapporteur : Mr Fenoy

Un contrat de cession de représentation de spectacle est intervenu avec le producteur «W SPECTACLE SARL», dont le siège social est à 75003 PARIS, 61 rue de Turenne, producteur de l'évènement « WINSTON McANUFF & FIXI (BIG BROTHERS) » dans le cadre de la manifestation « *Un piano sous les arbres* », pour le spectacle du vendredi 23 août 2019 à 21 h 30.

Le montant de la prestation est de 6 330,00 € TTC (6000,00 € H.T., taux T.V.A. 5,5%).

Les règles de la comptabilité publique ne permettant pas de verser des acomptes avant un service fait, sans l'accord préalable de l'assemblée délibérante, il y a donc lieu de se prononcer sur les conditions de règlement d'un acompte pour réservation.

Le Conseil Municipal est invité à :

*autoriser la signature du contrat,

*autoriser le versement de la somme correspondante qui interviendra sur service fait et sur présentation d'une facture avec versement préalable d'un acompte de 3 165,00 € TTC (*trois mille cent soixante-cinq euros*).

Adopté à l'unanimité.

3 - URBANISME / AMENAGEMENT / PATRIMOINE / CULTURE

3-1) Adduction eau potable - Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau et Département de l'Hérault pour augmenter la capacité du réservoir dans le cadre de la DUP (Forages des Horts)

Rapporteur : Mr CHARPENTIER

1/ CONTEXTE

Dans le cadre de l'arrêté de M. le Préfet du 30/10/2018 relatif à la DUP des forages des Horts, la commune a l'obligation d'augmenter la capacité de stockage du réservoir pour la porter à 1,5 jours de consommation, soit au total 1 680 m3 minimum.

2/ ETAT DES LIEUX ET SOLUTION ENVISAGEE

La capacité actuelle étant de 600 m3, la commune s'est engagée à la porter à 1 680 m3 en juin 2021 (échancier des opérations du 30 août 2018, intégré dans la DUP).

Deux solutions étaient possibles :

- soit construire un nouveau réservoir de 1 680m3,
- soit transformer l'actuel réservoir pour augmenter sa capacité ;

La commune a choisi la 2ème solution économiquement plus avantageuse de 2 millions d'euros H.T.

Cette solution a été défendue par la commune depuis plusieurs années auprès de l'ARS qui a finalement acceptée le contenu des dispositions proposées. A ce titre, elles ont été intégrées dans la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et reprises par M. Le Préfet dans son arrêté du 30 octobre 2018.

C'est donc sur ces dispositions, initiées par Pierre Jullien, que la commune va engager le projet d'augmentation de capacité imposée.

3/ LES DISPOSITIONS PROJETEES

Le projet consiste d'une part à augmenter de 200 m3 la capacité des cuves actuelles, en modifiant uniquement le niveau de l'eau dans les cuves (+17 cms) et ensuite de construire une autre cuve de 680 m3 indépendante des cuves actuelles et positionnée en dessous, en ceinturant le réservoir actuel cylindrique par une tour de section carrée sans aucun point de contact avec les ouvrages actuels.

Ces dispositions impliquent des modifications des tubes d'alimentation et de distribution mais ont l'avantage de permettre la réalisation des travaux sans aucune interruption de service.

4/ MONTANT DES TRAVAUX

Le devis quantitatif estimatif des dépenses est évalué à 1 225 000 € H.T. La commune va solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département à hauteur de 70% minimum. Ce qui représenterait une part communale de 367 500 € avec une récupération immédiate (entre 2 à 3 mois) de la TVA par la SAUR et une incidence sur la part communale dans le prix de l'eau de 0,15 €/m3 maximum.

Le conseil est invité à délibérer pour :

- approuver le projet d'augmentation de la capacité du réservoir d'eau existant,
- engager les études préalables,
- solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'agence de l'eau et du département de l'Hérault,
- autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

3-2) Intégration dans le patrimoine communal des VRD du Domaine des Horts et déclassement dans le domaine public

Rapporteur : Mr FENOY

Monsieur Fenoy donne lecture du courrier de Mme DEGOULANGE Solène, Présidente de l'association Syndicale Libre « Le domaine des Horts » dans lequel cette dernière sollicite le transfert dans le domaine public des parcelles mentionnées dans le tableau suivant :

SECTION	N°	LIEU-DIT	SURFACE	NATURE
AM	239	IMPASSE DU CANIES	16 a 69 ca	Voirie
AM	240	IMPASSE DU CANIES	71 ca	Espaces verts-cheminements
AM	241	IMPASSE DU CANIES	88 ca	Espaces verts
AM	242	IMPASSE DU CANIES	04 a 13 ca	Piste cyclable-cheminements
AM	243	IMPASSE DU CANIES	13 ca	Espaces verts
AN	69	LES HORTS	10 a 38 ca	Voirie
AN	70	LES HORTS	05 a 83 ca	Voirie-stationnement
AN	71	LES HORTS	04 a 19 ca	Espaces verts
AN	72	LES HORTS	10 a 17 ca	Bassin de rétention
AN	74	LES HORTS	16 a 89 ca	Aménagement paysager
AN	89	LES HORTS	90 ca	Espaces verts-cheminements

Monsieur Fenoy expose que les propriétaires des parcelles dudit lotissement se sont prononcés favorablement à l'unanimité pour transférer ces parcelles dans le domaine public communal. Cet accord a été formalisé par écrit et transmis à la mairie.

Monsieur Fenoy précise qu'il s'agit dans ce cas précis d'une procédure de transfert amiable des parcelles dans le domaine public communal (c'est ce qui résulte de l'article L.141-3 du code de la voirie routière qui dispose en effet que « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal »).

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur le transfert afin d'autoriser le classement du bien dans le domaine public communal.

Monsieur Fenoy précise que le transfert donnera lieu à l'établissement d'un acte authentique, par-devant notaire, qui fera l'objet d'une publication à la conservation des hypothèques.

Il est demandé à l'assemblée :

- de délibérer sur le transfert dans le domaine public des parcelles cadastrées :
Section AM n° 239 - n° 240 - n° 241 - n° 242 - n° 243 (Lieu-dit Impasse du Caniès)
Section AN n° 69 - n° 70 - n° 71 - n° 72 - n° 74 - n° 89 (Lieu-dit les Horts)
- d'autoriser monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération et à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes.

Monsieur Tinel demande si la commune a prévu de créer un stop ou une priorité à droite au bout de l'impasse du Caniès à l'issue du transfert des voiries dans le domaine public.

Monsieur Fenoy répond que la question pourra maintenant être abordée.

Monsieur Tinel demande si l'entretien des espaces verts du lotissement sera à la charge de la commune.

Monsieur Fenoy répond par l'affirmative.

Adopté à l'unanimité.

3-3) Principe d'échanges de parcelles entre la commune et M. et Mme Calcei

Rapporteur : Mr FENOY

Monsieur Fenoy expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement des pistes cyclables de la boucle verte réalisé concomitamment aux travaux de requalification des berges du dardailhon dont la mission relève du SIATEO, la commune de Lunel-Viel souhaite échanger avec Monsieur et Madame Bernard CALCEI les parcelles référencées, ci-dessous, suite aux divisions cadastrales réalisées par le cabinet de géomètres CHAPUIS.

Biens cédés à la commune par Mr et Madame CALCEI :

- Section AA n° 194 (superficie : 3 a 83 ca) lieudit le Roucagnier,
- Section AA n° 181 (superficie : 4 a 19 ca) lieudit le Roucagnier,
- Section AA n° 196 (superficie : 3 a 48 ca) lieudit le Roucagnier,
- Section AA n° 197 (superficie : 74 ca) lieudit le Roucagnier,
- Section AA n° 184 (superficie : 1 a 27 ca), lieudit le Roucagnier,

Biens cédés à Mr et Madame CALCEI par la commune :

- une partie à détacher de la Section AB n° 393 (pour une superficie de 11 a 83 ca),
- une partie à détacher de la section AB n° 514 (pour une superficie de 21 ca)
- Section AB n° 512 (superficie : 1 a 28 ca)
- Section AB n° 513 (superficie : 19 a 59 ca)
- Section AA n° 41 (superficie : 17 a 74 ca) lieudit le Roucagnier,
- Section AA n° 37 (superficie : 5 a 89 ca) lieudit le Roucagnier,
- (Ces deux parcelles qui font l'objet d'une procédure en cours « de biens présumés sans maître » engagée par Monsieur le Maire par arrêté respectif n° 124/2018 et 125/2018 en date du 09/11/2018 seront prochainement intégrées par délibération du conseil municipal dans le domaine public de la commune)*
- Section AB n° 511 (superficie : 2 a 12 ca)
- Une bande de parcelle de superficie de 1 a 94 ca environ en cours d'identification parcellaire (contigüe aux parcelles AB n° 9 et AA n° 191)

Monsieur Fenoy précise que les aménagements existants réalisés par Monsieur et Madame CALCEI Bernard et ceux à venir (clôtures, plantations...), ainsi que les frais de géomètre, ont fait l'objet d'une valorisation dans la présente transaction, ce qui porte la valeur de l'échange à 104 690,00 € pour chacune des parties.

Monsieur Fenoy ajoute que l'échange est fait sans soulte de part ni d'autre. Seuls les frais d'acte dont le montant s'élève à 3 000 € sont à la charge de Monsieur et Madame Bernard CALCEI.

Monsieur Fenoy rappelle que le projet de « réquisition d'instrumenter » envoyé aux membres du conseil municipal avec la convocation à la présente séance fixe les conditions d'échanges entre la commune de Lunel-Viel et Monsieur et Madame Bernard CALCEI. Ce document servira de base à la rédaction de l'acte authentique.

Vu l'avis des services des domaines en date du 4 septembre 2018 consultés au titre des cessions de la commune,
Vu la commission d'aménagement urbain en date du 21/02/2019 qui a émis un avis favorable à l'échange,

Monsieur Fenoy propose à l'assemblée :

- d'adopter le principe et les conditions d'échange entre la commune de Lunel-Viel et Monsieur et Madame Bernard CALCEI des parcelles mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement des opérations liées à cet échange ;
- d'autoriser le maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents et pièces afférents.

Monsieur Fenoy remercie le SIATEO et plus particulièrement monsieur Martin pour la prise en charge financière des travaux effectués.

Il précise qu'il y a toutefois une incertitude quant à la réalisation de la deuxième tranche de la boucle verte car il faudra négocier, d'ici une dizaine d'années, avec les propriétaires des terrains situés sur l'emprise du projet pour l'acquisition de nouvelles parcelles. Il rappelle que la commune dispose d'un délai de 10 ans pour réaliser la deuxième tranche de la boucle verte.

Adopté à l'unanimité.

3-4) Principe de déclassement RN 113 - Reprise de la domanialité de la RN 113

Rapporteur : Mr FENYO

PREAMBULE

Monsieur Fenoy précise en préambule la réunion en date du 28 janvier 2019 en préfecture en présence de la DREAL, au cours de laquelle il a été exposé les objectifs et enjeux de la déviation de la RN113, à savoir que la RN 113, longue d'environ 37 km, constitue une artère interurbaine parallèle à l'autoroute A9 dans sa section la plus saturée dont la fonction reste principalement la desserte des nombreuses agglomérations du secteur.

Le trafic à l'Est de Lunel est de 24 000 véhicules/jour et 17 000 véhicules/jour à l'Ouest. Les pointes estivales dépassent les 30 000 véhicules /jour. La RN113 a la particularité de traverser les centres urbains de Lunel-Viel et de Lunel, créant des nuisances par la saturation du trafic et l'insécurité pour les piétons.

Les objectifs et enjeux fixés pour cette déviation sont donc les suivants :

- fluidifier la circulation de transit sur la RN113 et permettre la renaissance des centres urbains;

- assurer la desserte globale de l'agglomération lunelloise ;
- améliorer la sécurité des déplacements et de la mobilité locale.

Monsieur Fenoy synthétise l'historique de l'opération et rappelle le projet envisagé.

1. HISTORIQUE DE L'OPERATION :

- 1994 : la déviation de Lunel concerne la 2ème section de l'Avant-Projet Sommaire d'Itinéraire (APSI) de la RN113 entre Nîmes et Montpellier ;
- 2000 : réalisation des études d'opportunité de la déviation à 2x2 voies entre la commune de Lunel-Viel à l'Ouest et le franchissement du Vidourle à l'Est ;
- 2005 : concertation du public au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme sur le projet de déviation au Sud de l'agglomération ;
- 2006 : réalisation d'un dossier d'avant-projet sommaire pour la déviation de Lunel ;
- 2009 : mise à jour environnementale du dossier d'APSI ;
- 2015 : inscription de la section Ouest du projet de déviation (entre Lunel-Viel et la RD61 (route de la Mer), en bi-directionnel (2 voies) au CPER 2015-2020.

Le coût estimé des travaux est de 50 M€ ;

-financement sur la période 2015-2020 de 6 ME (3 ME Etat, 1 ME Région, 1 ME Département, 1 ME Communauté de communes Pays de Lunel).

Au 1er semestre 2017 : finalisation des études techniques préalables au processus de déclaration d'utilité publique du projet ;

En novembre 2017: saisine Concertation inter-services ;

En juillet 2018 : saisine de l'Autorité environnementale, avis publié le 10 octobre.

2. DESCRIPTION DE L'AMENAGEMENT RETENU :

Il est envisagé de :

- réaliser 6,4 kms de route nouvelle bi-directionnelle entre le carrefour d'Ocréal (Ouest de Lunel-Viel) et la RD61 ;
- réaménager la RD61 jusqu'à la RN113 actuelle ;
- créer des créniaux de dépassement dans chaque sens pour permettre la fluidité des déplacements sur la déviation.

3. PLANNING DE L'OPERATION :

février 2019 : Finalisation du dossier d'enquête publique

2019 : Déclaration d'utilité publique ;

2019-2020 : réalisation des études de conception détaillée du projet, acquisitions foncières et premiers travaux (archéologie, dévoiements de réseaux, ...),

2021 : Autorisation environnementale unique,

2022-2025 : travaux selon arbitrages futur CPER.

4. ETUDES ET DECLASSEMENT DE LA ROUTE NATIONALE :

La déviation la RN113 est un projet espéré de longue date par les habitants et les élus locaux.

Afin de préparer la poursuite des études de conception détaillée et les procédures d'autorisation environnementale, une convention de financement de l'opération sera proposée aux cofinanceurs dès 2019, dans le cadre du CPER.

L'avis de l'autorité environnementale notamment a soulevé la question de la protection de l'Outarde Canepetière impactée sur le secteur de la déviation. Afin d'apporter les réponses appropriées, la DREAL s'est attachée les services du bureau d'études Naturalia pour consolider le dossier d'étude d'impact, particulièrement dans les mesures de compensation.

Le CD34 ne souhaite pas intégrer à son réseau la route nationale déclassée. Le reclassement en voirie communale est donc envisagé et fait l'objet de la présente résolution.

En effet, à la suite de l'aménagement, l'Etat envisage de déclasser dans le domaine public de la commune la Route

Nationale 113.

La commune est favorable à la mise en place de cette déviation, toutefois, la reprise de domanialité par la commune de la Route Nationale est conditionnée par une requalification de la RN 113 en entrée Est entre l'avenue de la gare et le rond-point de MPB (soit environ 375 ml). En effet, cette requalification correspond à la 3^{ème} tranche de travaux nécessaires à la requalification urbaine, objet de « *l'étude aménagement de sécurité et accessibilité sur la RN113 en traversée d'agglomération* » réalisée en décembre 2008 par le cabinet Projetec Sud à la demande de la commune.

Depuis 2008, la commune a déjà réalisé 2 tranches de travaux de requalification de la RN113 (entrée ouest (350ml) et la traversée centrale (250 ml)) avec notamment le soutien financier de la DIRMED pour partie (tranche 1 : 250 000 euros et tranche 2 : 50 000 euros).

Cette 3^{ème} tranche de travaux est indispensable car :

- la voirie actuelle est inadaptée à une voirie urbaine,
- le revêtement est ancien et dégradé,
- le réseau pluvial est sous-dimensionné avec des risques d'inondations.

Pour réaliser cette 3^{ème} tranche de travaux qui s'élevait à 893 965 € HT (en 2008) actualisés à 1 650 000 HT euros (comprenant une actualisation technique et financière du projet initial), la commune a besoin du concours financier de l'Etat et des autres partenaires publics.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fenoy, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver le principe de reprise de domanialité par la commune sous réserve de la réalisation des travaux de requalification en voirie urbaine (3^{ème} tranche) avec le concours financier de l'Etat.

Monsieur Sultan demande si le fait de solliciter une participation de l'État pour la réalisation de la 3^{ème} tranche de la RN 113 ne risque pas de retarder voire de faire « capoter » le projet de déviation.
Monsieur Fenoy répond par la négative.

Adopté à l'unanimité.

3-5) Demandes de subventions : valorisation et préservation du patrimoine communal

Rapporteurs : Mme Pellet-Laporte et Mr Fenoy

I. ETAT DES LIEUX ET CONTEXTE

A. Valoriser les espaces naturels et touristiques de Lunel-Viel

Autour de Lunel-Viel, un périphérique est en train de naître. C'est une voie verte de près de 10 kilomètres, qui vient compléter les cheminements pour piétons et vélos existant dans le village pour desservir des lieux stratégiques du territoire communal. À terme, dans le cadre d'un schéma intercommunal, elle pourrait permettre de relier Lunel-Viel à Lunel, Saint-Just et Saint-Nazaire de Pézan. Cette réalisation s'appuie sur les réalisations du SIATEO pour mettre en valeur les berges naturels des cours d'eau, et créer des itinéraires de détente pour les Lunelviellois mais également touristiques avec mise en valeur du patrimoine naturel pour les visiteurs de passage dans un cadre plus touristique.

Préserver et protéger le bâti patrimonial

En complément, afin de garantir la protection d'un édifice individualisé (moulin, maison remarquable, bâtisse agricole ancienne etc...), d'une perspective ou la préservation d'un secteur remarquable, la commune souhaite initier un inventaire pour se munir d'un outil d'aide à la décision permettant :

- d'identifier et justifier la protection envisagée ;
- de reporter ces éléments sur un document graphique à l'aide d'un symbole ou d'une trame particulière.

Deux types d'actions peuvent concourir à ces protections :

1. ne pas démolir pour conserver
2. préserver pour protéger

Pour mettre en œuvre ce dispositif, il convient de réaliser une étude approfondie permettant d'identifier, recenser et cartographier les éléments à préserver et à protéger.

II. LES PROJETS ET OBJECTIFS VISES

A. BOUCLE VERTE

• FOCUS SUR LE PARCOURS DE LA BOUCLE VERTE



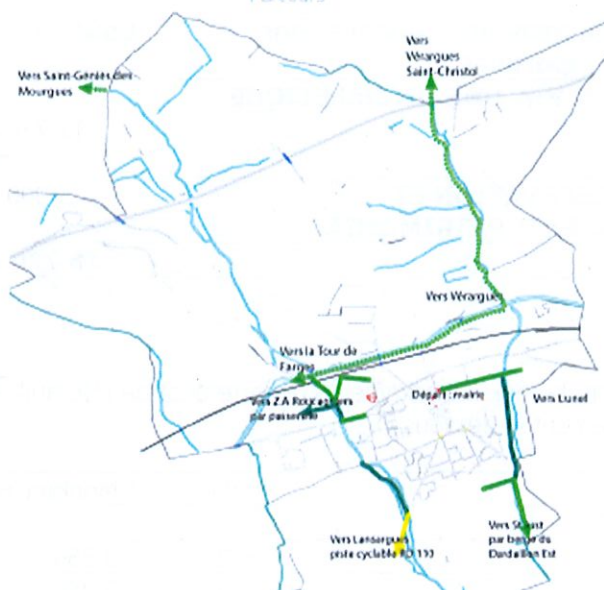
La BOUCLE VERTE
comptera près de 10,45
KILOMÈTRES
D'AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES dont
6,9 km déjà réalisés ou EN
COURS DE RÉALISATION



Le territoire de Lunel-Viel
compte près de 4,82
KILOMÈTRES DE
CHEMINEMENTS DOUX EN
AGGLOMÉRATION.

La Boucle verte

Parcours



10 ANS DE RÉALISATIONS
(de 2011 à 2021) de
cheminements doux.



Le circuit de la boucle
verte en bordure de la
commune est un début
de réseau cyclable
permettant de sillonner 6
agglomérations
(Lansargues, Saint-Just,
Vézargues, Lunel, Lunel-
Viel et Saint-Génies des
Mourgues). IL PERMET DE
DÉCOUVRIR LES HAUTS
LIEUX DU PATRIMOINE
LOCAL.

• LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Des panneaux signalétiques et directionnels jalonneront le parcours :

- Un panneau d'information au point de départ de la boucle verte et un panneau patrimoine
- Des panneaux directionnels (17) pour la boucle verte et 24 panneaux de croisement (pour informer automobilistes et cyclistes)
- Des panneaux d'informations patrimoine devant chaque monument (12)

• LA VALORISATION DE LA BOUCLE VERTE

Cet aménagement a pour finalité de :

- Créer une promenade du nord au sud de Lunel-Viel
- Faciliter et sécuriser les déplacements quotidiens
- Proposer une liaison intercommunale qui valorise le potentiel touristique
- Proposer une liaison verte, compatible avec un parcours de santé Intercommunal

B. ETUDE INVENTAIRE PATRIMONIAL

• UNE ETUDE D'IDENTIFICATION POUR PROTÉGER ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE :

L'étude comportera :

1. l'identification et la justification des protections envisagées.
2. une carte de recensement des éléments patrimoniaux
3. une liste des éléments du patrimoine (architectural, urbain ou paysager). Ceux-ci pourront être divers et devront concorder à des bâtiments remarquables, à des ensembles urbains cohérents, à des secteurs archéologiques potentiels, à des jardins, cours d'eau ou à tout autre lieu artistique, historique, pittoresque ou symbolique pour la commune. Une fiche détaillée par entités patrimoniales sera réalisée avec une photo, un descriptif y compris matériaux, une note historique, des recommandations.

Les éléments à protéger feront l'objet d'un choix, et représenteront les fondements d'un projet urbain global. Les critères de protections et les typologies patrimoniales seront très variables en fonction des caractères et des ambitions politiques de la ville.

Il peut par exemple être opportun de protéger :

- des immeubles dont seule une partie est protégée au titre des monuments historiques
- des édifices à grande valeur esthétique
- des édifices identitaires, des édifices particulièrement représentatifs d'une typologie de bâtiments
- des ensembles cohérents (alignements, places, quartier d'habitations, mail d'arbres), des thématiques, des perspectives

- des périodes historiques, des œuvres d'architecte, des espaces de mémoire, des traces de la ville ancienne
- des secteurs fragiles (risques d'altération ou pression urbaine) ou en devenir...

III. LE MONTANT DES OPÉRATIONS – FINANCEMENT – CALENDRIER PREVISIONNEL

- **Montant des dépenses estimées**

Nature des équipements / installations sportives	Coût HT €
A.VALORISATION VIA UNE SIGNALÉTIQUE APPROPRIÉE	11 770 HT €
B.ÉTUDE DE PRESERVATION ET PROTECTION DU BATI PATRIMONIAL	5 000 HT €
TOTAL	16 770 HT €

- **Financements**

La commune va solliciter L'Europe, l'Etat, la région Occitanie, le département de l'Hérault et la CCPL pour l'obtention de subventions selon le plan de financement ci-dessous :

	%	Montant HT €
MONTANT DU PROJET		
EUROPE	20	3 354
ETAT	20	3 354
REGION	20	3 354
DEPARTEMENT	10	1 677
CCPL	10	1 677
COMMUNE (RESTE A CHARGE)	20	3 354

- **Calendrier prévisionnel** : réalisation en 2019

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FENOY, le conseil est invité à délibérer pour :

- approuver le projet de valorisation et préservation du patrimoine
- demander les subventions les plus élevées possibles **aux différents partenaires publics** pour un montant estimé de 16 770 HT euros et autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Monsieur Tinel demande à quel titre la subvention a été sollicitée auprès de la CCPL.

Monsieur le Maire répond que la subvention a été demandée dans le cadre du fonds de concours du patrimoine. Il ajoute que l'office de tourisme pourrait également participer au financement de la signalétique.

Adopté à l'unanimité.

4 - INTERCOMMUNALITE

4-1) Avenants n°6 aux conventions ascendante et descendante signées entre la commune et la CCPL

Rapporteur : Mr. Charpentier

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération en date du 21 janvier 2013 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur les conventions de mutualisation ascendante et descendante avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel dans le cadre de la mutualisation de l'ALSH ;

- que deux conventions de mise à disposition de services (une ascendante et une descendante) ont été conclues entre la CCPL et la commune de Lunel-Viel prévoyant notamment les conditions de remboursement par la commune ou la CCPL bénéficiaire de la mise à disposition, des frais de fonctionnement du service.

Monsieur le Maire précise que la CCPL, comme chaque année, définit par avenant à chaque convention, le coût de fonctionnement de l'année écoulée et définit un prévisionnel pour l'année à venir. Il rappelle que les coûts horaires de coordination sont définis sur la base du solde à charge après déduction de la subvention du Contrat Enfance Jeunesse divisé par le temps de travail.

Une nouvelle grille de référence des coûts horaires subvention CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) déduite est mise en place pour l'année 2019. Cette dernière se présente de la manière suivante :

COÛT HORAIRE PAR POSTE/ STATUT	Directeur	Animateur	Personnel de service
FPT/ Contractuel permanent	19,50 €	17,50 €	17,50 €
CDD occasionnel (contrat de remplacement)	17,50 €	15,00 €	—
Contrat d'Acc à l'Emploi (de base à 20h)	—	5,00 €	5,00 €
Contrat d'Acc à l'Emploi (Supérieur à 20h)	—	8,00 €	8,00 €
Contrat Emploi d'Avenir	7,00 €	5,00 €	4,00 €
Contrat PEC (de base à 20h)	—	6,20 €	6,20 €
Contrat PEC (Supérieur à 20h)	—	11,50 €	11,50 €
Saisonnier (accroissement temporaire d'activité)	15,50 €	13,50 €	13,50 €
Coût horaire moyen 2019 Subvention CEJ déduite			
Coordination PERISCOLAIRE/ P.ENFANCE (CEJ déduit)	9,40 €		

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier par avenant n° 6 les annexes suivantes :

- annexe n° 1 (ajustement des agents mutualisés),
- annexe n° 2 (prévisionnel des agents mutualisés),
- annexe n° 3 (grille de référence des coûts),
- annexe n° 4 (échanciers de mandats / titres pour l'année),

des conventions ascendante et descendante.

• **En ce qui concerne la mise à disposition ascendante :**

AJUSTEMENT 2018

- Les heures effectivement réalisées par le personnel communal mis à disposition de la CCPL en 2018 sont de 5 272, 25 heures représentant un montant de **86 071,50 €**.

PREVISIONNEL 2019

- Les heures prévisionnelles du personnel communal mis à disposition de la CCPL en 2019 sont estimées à 7 291 heures représentant un montant de **107 521,40 €**.

ECHEANCIER DES TITRES / MANDATS

LUNEL-VIEL	TOTAL CONVENTIONNE	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
ASCENDANTS_AVENANT n°6	107 521,40 €	26 880,35 €	26 880,35 €	26 880,35 €	régul
Période d'envoi des titres/ mandats		avril	juillet	octobre	janvier

• **En ce qui concerne la mise à disposition descendante :**

AJUSTEMENT 2018

- le coût du coordinateur ALP mis à disposition par la CCPL (270 heures) pour 2018 s'élève à 3 288, 60 €,
- le coût du directeur mis à disposition par la CCPL (1 003, 75 heures) pour 2018 s'élève à 19 573, 13 €,
- le coût de l'agent d'animation mis à disposition par la CCPL (114 heures) pour 2018 s'élève à 1 995 €.

PREVISIONNEL 2019

- le coût prévisionnel du coordonnateur périscolaire (270 heures) en 2019 sera de 2 538 €,
- le coût prévisionnel du coordonnateur petite enfance (270 heures) en 2019 sera de 2 538 €,
- le coût prévisionnel de l'agent d'animation (288 heures) pour 2019 s'élève à 5 040 €.

ECHEANCIER DES TITRES / MANDATS

<u>LUNEL-VIEL</u>	TOTAL CONVENTIONNE	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
DESCENDANTS AVENANT n°6	10 116,00 €	2 529,00 €	2 529,00 €	2 529,00 €	régul
Période d'envoi des titres/ mandats		avril	juillet	octobre	janvier

Considérant la nécessité d'ajuster le coût de la mise à disposition pour l'année 2018 et de définir un prévisionnel pour l'année 2019,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de modifier par avenants n° 6 les conventions de mise à disposition de services ascendante et descendante entre la CCPL et la commune de Lunel-Viel,
- de l'autoriser à les signer et de réaliser toutes les démarches nécessaires à leur bonne exécution.

Adopté à l'unanimité.

5 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Mr CHARPENTIER

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal :

- 🚩 La décision n° 3/2019, en date du 5 mars 2019, par laquelle il décide d'ester en justice et de désigner la SCP d'Avocats Margall - d'Albenas, afin de défendre les intérêts de la commune dans le litige l'opposant à M. Jimmy Fernandez ;
- 🚩 La décision n° 4/2019, en date du 7 mars 2019, ayant pour objet « Extension de l'école élémentaire Gustave Courbet - Lot 12 carrelage / faïences / chapes fluides et traditionnelles », par laquelle il décide de conclure, avec l'entreprise EURL Fabien DUMAS, un avenant n° 1 au marché n° 2018TR06-12, pour prise en compte de travaux complémentaires ayant généré une augmentation de la masse des travaux. L'avenant n° 1 porte le montant du marché initial à la somme de 31 588,00 € HT, soit 37 905,60 € TTC. Le présent avenant prend effet à compter de sa notification ;
- 🚩 La décision n° 5/2019, en date du 13 mars 2019, par laquelle il décide d'ester en justice et de désigner la SCP d'Avocats Margall - d'Albenas, afin de défendre les intérêts de la commune dans le litige l'opposant à M. Alexandre Durand ;
- 🚩 La décision n° 6/2019, en date du 13 mars 2019, par laquelle il décide d'ester en justice et de désigner la SCP d'Avocats Margall - d'Albenas, afin de défendre les intérêts de la commune dans le litige l'opposant à M. et Mme BULLARD ;
- 🚩 La décision n° 7/2019, en date du 27 février 2019, ayant pour objet « Prestation de service : heure du conte à la bibliothèque », par laquelle il décide de conclure une convention souscrite auprès de l'association LIT'ORAL chez Mme CHAMOT NAZIHA, pour l'heure du conte à la bibliothèque municipale de Lunel-Viel. La commune de Lunel-Viel adhère à la convention qui prend effet à compter de la présente décision. Le montant est fixé à 60,00 € (frais de déplacements inclus), pour une fréquence de 4 séances programmées ;
- 🚩 La décision n° 8/2019, en date du 12 mars 2019, ayant pour objet « Contrat de maintenance / télémaintenance mise en sécurité intrusion école maternelle n° : GC20181126.1.A », par laquelle il décide de conclure, avec la société Delta Security solutions Agence de Montpellier, un contrat de maintenance et télémaintenance de l'alarme intrusion du bâtiment de l'école maternelle, pour une visite d'entretien annuelle. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. La redevance annuelle du contrat est fixée à 480,00 € HT, soit 576,00 € TTC.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- 🚩 Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a reçu les remerciements de monsieur Christian Bilhac, président de l'Association des Maires de France 34, relatifs au don effectué pour les sinistrés de l'Aude, suite

aux événements climatiques violents. L'association a pu remettre un chèque d'un montant de 100 000 € au département de l'Aude.

QUESTIONS DE L'OPPOSITION

Question cabanisation :

Comment est mise en place la politique communale vis-à-vis de la cabanisation ?

Les nouvelles maisons mobiles installées au niveau du chemin des Tasques sont-elles conformes avec le PLU ?

Quel est le type de projet en cours de réalisation au niveau de la route de Lansargues ? Cela ressemble étrangement à une future aire d'accueil, rentrerait-elle dans le cadre du schéma départemental de l'accueil et l'habitat des gens du voyage de 2018-2024 ?

Monsieur le Maire explique que lorsqu'il reçoit des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) des parcelles situées en zone classée « espaces naturels sensibles », ce dernier reçoit systématiquement les futurs acquéreurs afin de les sensibiliser aux problèmes liés à la cabanisation et de les prévenir quant aux risques encourus en cas de non-respect de la réglementation.

Il insiste sur le fait que la commune a fait valoir son droit de préemption à l'occasion de la vente desdites parcelles. Toutefois, après un retrait de la vente, un acte de donation entre le propriétaire et Monsieur Richard (acquéreur) a été réalisé par un notaire de Marseille. Cet acte de donation échappe au droit de priorité de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'au vu des installations illicites réalisées par monsieur Richard, celui-ci sera convoqué au tribunal si la situation n'est pas régularisable.

Question enfance / jeunesse :

Nous avons eu connaissance d'une enquête, commanditée par la mairie en partenariat avec la CAF, portant sur les besoins et attentes des parents de jeunes enfants.

Quand et comment sera communiqué le résultat de cette enquête à l'ensemble des conseillers municipaux ?

Monsieur le Maire répond que les résultats seront communiqués aux conseillers municipaux lorsque l'enquête sera terminée.

Madame Laurent prend la parole et ajoute que les informations ont été collectées auprès de la crèche, de la micro-crèche, des assistantes maternelles et du Relais des Assistantes Maternelles. Elle ajoute que cette enquête permettra également de savoir si les familles sont satisfaites ou non de leur mode de garde.

Question écoles :

Après l'adoption de la loi « école de la confiance » en première lecture en février 2019, la scolarité deviendra obligatoire dès l'âge de 3 ans pour la rentrée prochaine. Or la commune a en charge la création, l'implantation et la maintenance des écoles préélémentaires et élémentaires.

Les locaux de la maternelle sont-ils en capacité d'accueillir tous les enfants de 3 à 6 ans, alors que toutes les classes sont, à ce jour, occupées ?

Comment seront répartis les classes et les élèves si une ouverture de classe en maternelle est décidée ?

Monsieur le Maire indique que plusieurs options ont été évoquées. L'option la plus envisageable serait de transformer la classe BCD en dortoir. La classe BCD actuelle serait alors déplacée à la nouvelle bibliothèque, dans un espace conçu spécialement pour les enfants de maternelle. La deuxième option envisagée serait d'ouvrir une classe de maternelle à l'école Gustave Courbet, option pour laquelle les enseignants ne sont pas favorables à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée à 19h40.

Le Maire
Jean CHARPENTIER

